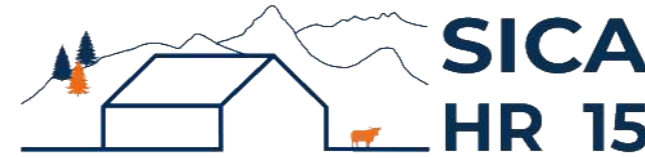


DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **GAEC DES CHARDONNERETS**

Germès Laroche

15600 MAURS

Localisation
du projet :

Germès Laroche

15600 MAURS

Bâtiment d'engraissement + centrale photovoltaïque

1- Construction d'une bâtiment d'engraissement pour Broutards

2- Installation d'une centrale photovoltaïque

Constitution du dossier

Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-14

PC1a	Plan de situation IGN - Éch: 1/25000 ^e	PC4	Notice descriptive
PC1b	Document d'urbanisme	PC5a	Plan de façades - Éch: 1/250 ^e
PC1c	Plan cadastral - Éch: 1/2000 ^e	PC6	Document graphique d'insertion
PC2-5b	Plan de Masse et de toiture - Éch: 1/500 ^e	PC7-8	Document photographique
PC3	Plans en coupe - Éch: 1/500 ^e		



SICA Habitat Rural - Cantal

26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239
15002 AURILLAC Cedex
Téléphone : 04 71 45 55 38

Tampon - Signature :

A Aurillac, le 15/10/2024

Dessiné par :

Marion ARMANDET

N° Client :	N° Document :	N° de page :
2042	PC01	1/6

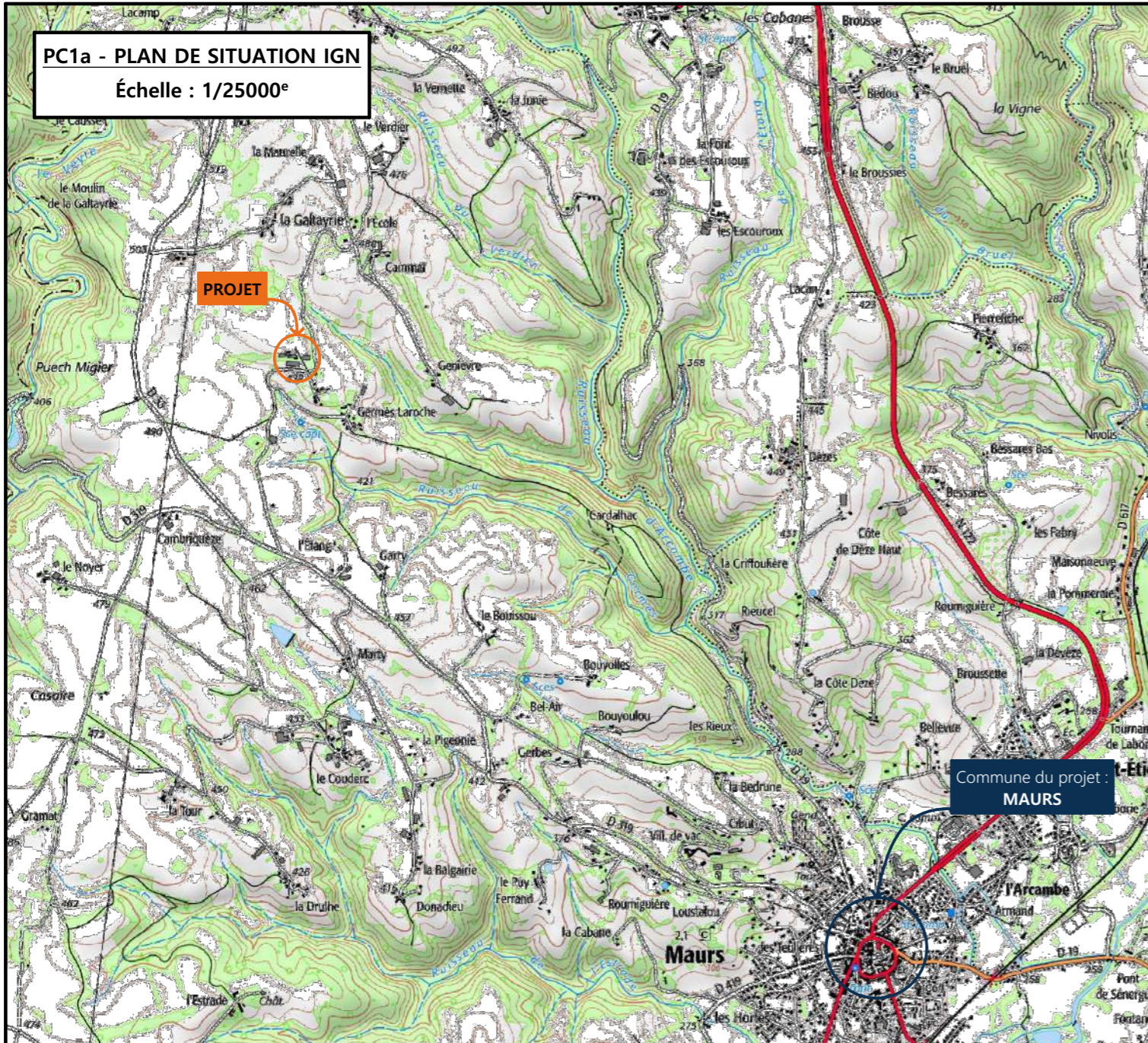
Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.

Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

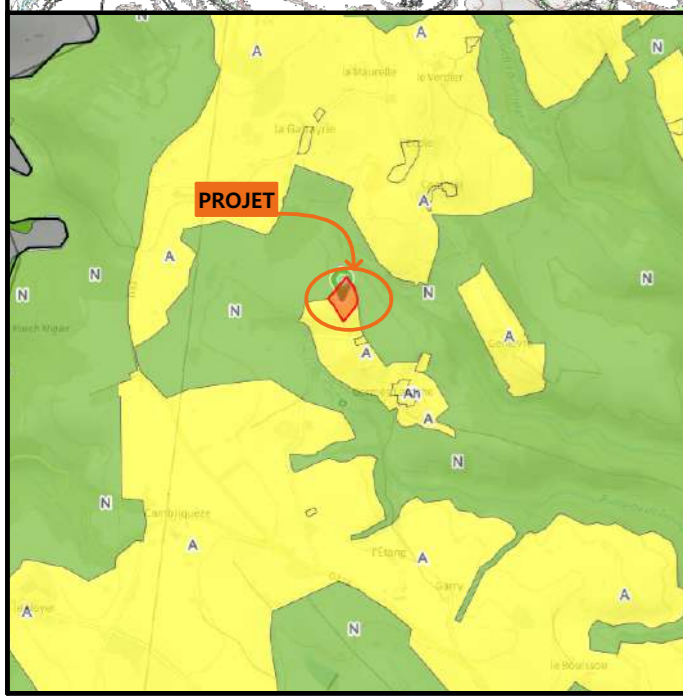
Ind	Date	Par	Modifications
-	-	-	
-	15/10/2024	M.A.	Dossier initial, première édition.

PC1a - PLAN DE SITUATION IGN
Échelle : 1/25000^e

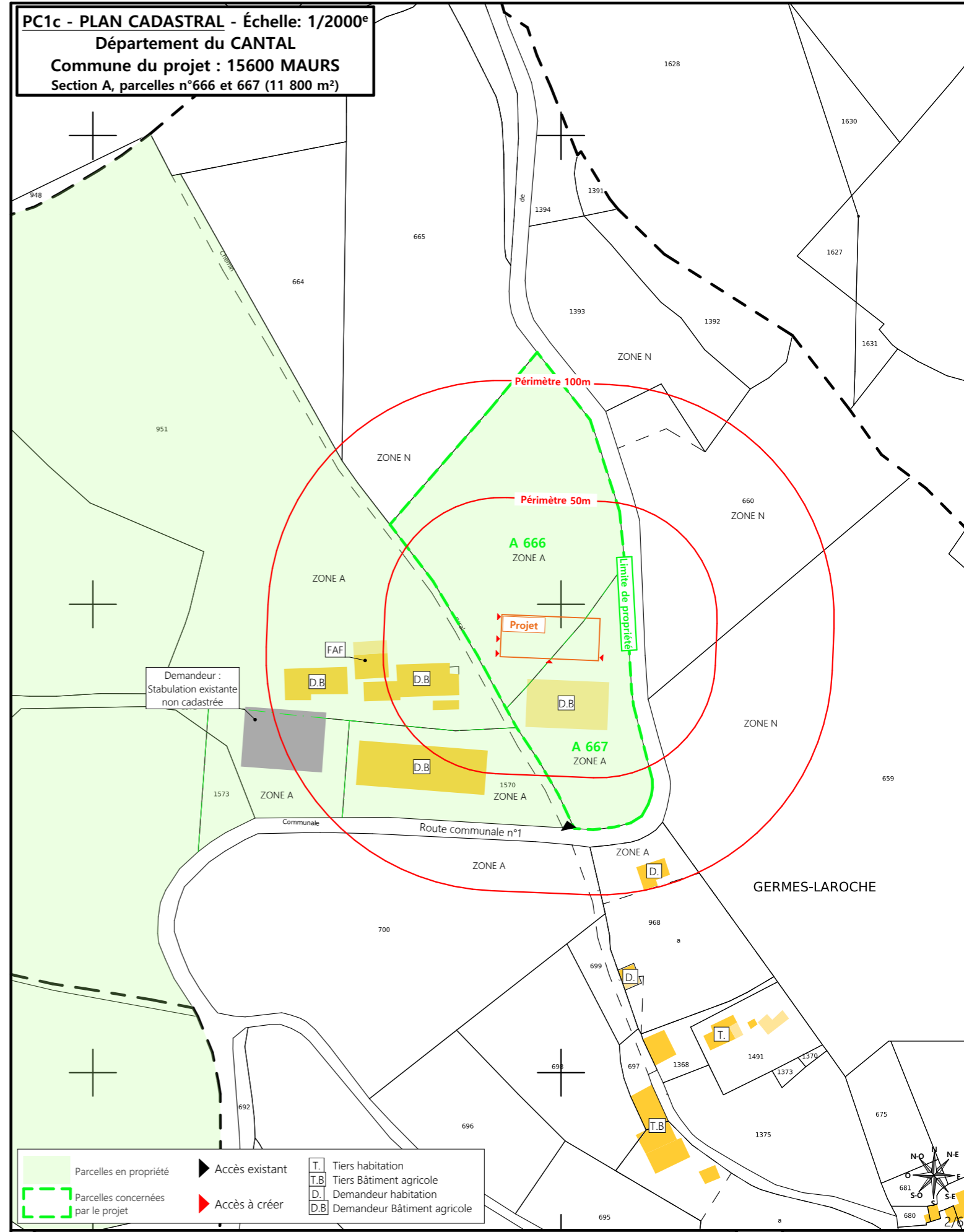


Commune du projet : **MAURS**

PC1b - DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR
PLU - Plan Local d'Urbanisme - Zone A



PC1c - PLAN CADASTRAL - Échelle: 1/2000^e
Département du CANTAL
Commune du projet : 15600 MAURS
Section A, parcelles n°666 et 667 (11 800 m²)



- Parcelles en propriété
- Parcelles concernées par le projet
- Accès existant
- Accès à créer
- T. Tiers habitation
- T.B. Tiers Bâtiment agricole
- D. Demandeur habitation
- D.B. Demandeur Bâtiment agricole

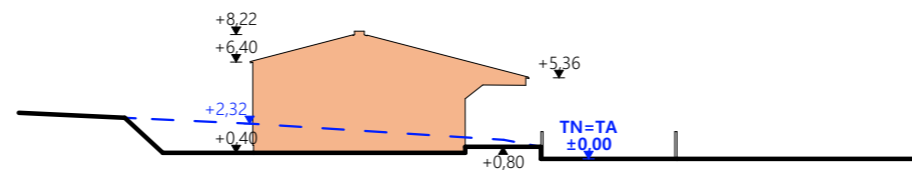
N° Client : 2042	Projet : Bâtiment d'engraissement + centrale photovoltaïque		Dessiné par : Marion ARMANDET
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE		
	Maitre d'ouvrage : GAEC DES CHARDONNERETS		Adresse du projet : Germès Laroche 15600 MAURS
PLANS IGN / URBANISME / CADASTRE			SICA HR 15 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre
PC1a,b,c			Éch: Variée
Aurillac, le 15/10/2024			



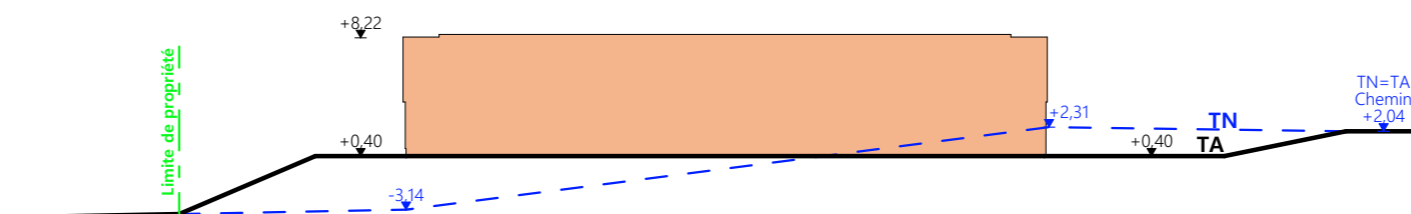
Commune du projet : 15600 MAURS Section A, parcelles n°666 et 667 (11 800 m ²)	Raccordements AEP et EDF depuis les bâtiments existants Evacuation des EP vers le milieu naturel	Surface d'emprise au sol créée : 792 m ² Surface de plancher créée : 0 m ²	N° Client : 2042		Projet : Bâtiment d'engraissement + centrale photovoltaïque DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE		Dessiné par : Marion ARMANDET	
	Accès existant ▶ Accès à créer ▶		Maître d'ouvrage : GAEC DES CHARDONNERETS Adresse du projet : Germès Laroche 15600 MAURS		PC2-5b	Éch: 1:500		
Altitude : 478 m	±0,00 Niveau terrain naturel ±0,00 Niveau terrain aménagé	PLAN MASSE ET DE TOITURE			Aurillac, le 15/10/2024			Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

PC3 - PLANS EN COUPE

Échelle : 1:500^e



Coupe T.N 1



Coupe T.N 2

- Bâtiment existant
- Bâtiment projeté
- Bâtiment existant modifié

PC4 - Notice descriptive

1- Aspect : projet et localisation

Le projet mené par le GAEC DES CHARDONNERS consiste à construire :

- 1- Un hangar bois semi-ouvert avec couverture photovoltaïque à usage de stabulation pour bovins à l'engraissement logés sur aire paillée intégrale d'une surface d'emprise au sol d'environ 756 m².

La construction envisagée sera implantée sur le siège d'exploitation situé au lieu-dit cadastré "Germès Laroche" sur la commune de MAURS (15600) ; parcelles N° 666-667 de la section A (propriété du demandeur).

Le projet entre dans le cadre de l'installation d'une jeune agricultrice ayant pour logique l'amélioration des conditions de travail des éleveurs et des conditions de logement des animaux.

Grâce à ce projet nouveau, l'activité d'engraissement des jeunes bovins nés sur exploitation pourra être amplifiée. De plus, l'activité de l'exploitation dans son ensemble pourra être concentrée sur ce seuls site.

Il n'y a pas d'habitation de tiers ni de point d'eau à moins de 100 m du projet (ICPE).

2- Aspect : environnement

Les bovins seront conduits en aire paillée intégrale.

Le fumier très compact provenant des parcs paillés sera curé durant l'hiver et déposé au champ sur la parcelle d'épandage dans les conditions réglementaires.

3- Aspect : Impact sur le paysage (cf. document photographique)

Les caractéristiques visibles des projets seront :

- **Charpente** : traditionnelle ; bois massif
- **Pente de toiture** : 26%
- **Couverture** : tôle acier anti-condensation teinte rouge (RAL 8012) y compris tôle de rives et faitière
- **Panneaux photovoltaïques** : (gris sombre et mate y compris cadre de structure)
- **Débord de toiture** : 30 cm
- **Bardage** : lames de bois bouvetées pose verticale + bois ajouré et polycarbonate
- **Portes** : cadre métallique + bardage en bois bouveté (pose horizontale)
- **Translucide** : polycarbonate 16 mm
- **Ventilation statique** : façade ouverte + bois ajouré + faitière ventilée
- **Maçonnerie** : banchée brute de décoffrage ton ciment brut sombre

Des mouvements de terrain équilibrés seront nécessaires afin d'obtenir une plateforme d'implantation stabilisée.

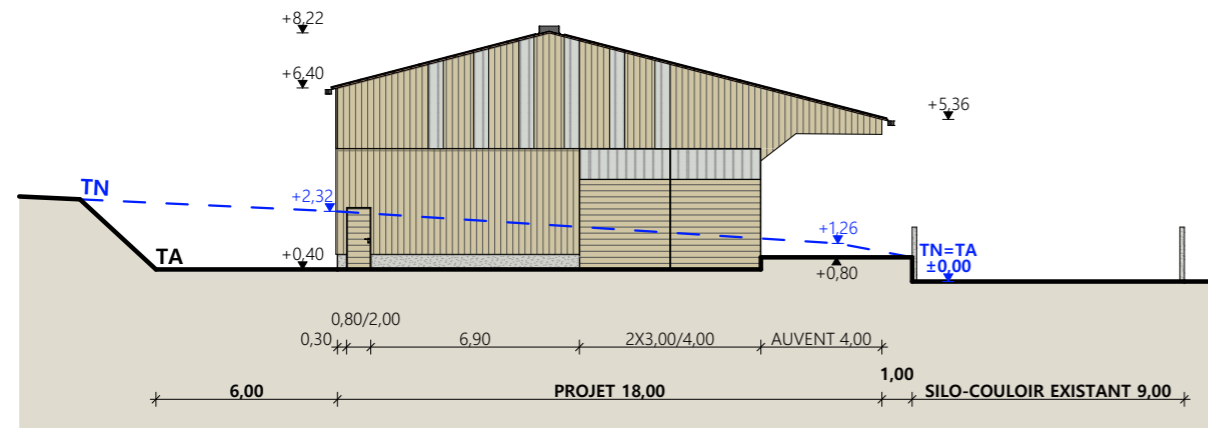
Les cours et abords seront stabilisés par empierrement de blocage + couche d'empierrement de finition.

Les EP seront collectées et dirigées par gravité vers le milieu naturel.

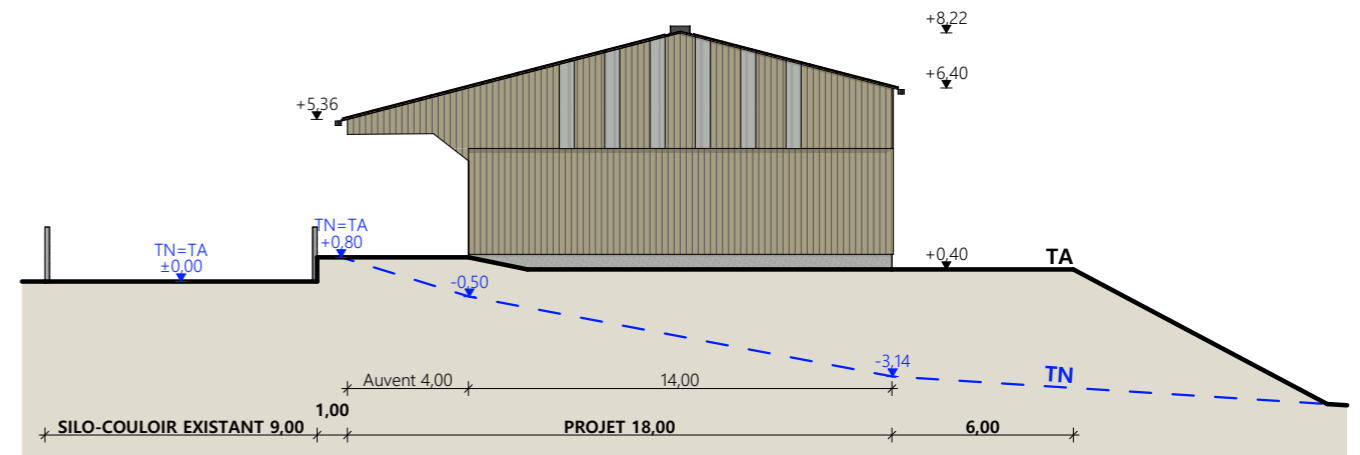
Le raccordement en eau et électricité se fera depuis les réseaux existants dans l'enceinte du site.

4/6

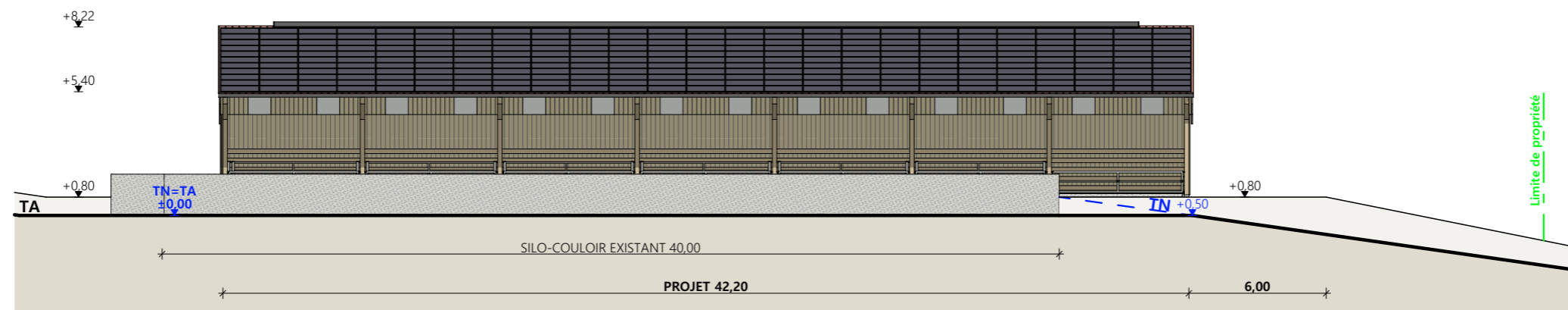
N° Client : 2042	Projet : Bâtiment d'engraissement + centrale photovoltaïque		Dessiné par : Marion ARMANDET
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE		
	Maitre d'ouvrage : GAEC DES CHARDONNERS		Adresse du projet : Germès Laroche 15600 MAURS
	COUPE T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE		PC3-4 Éch: 1:500 Aurillac, le 15/10/2024



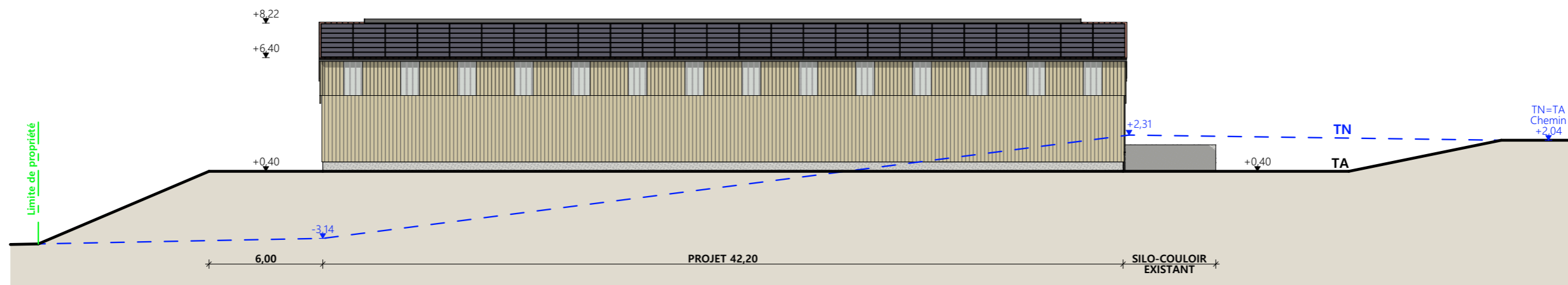
Pignon Ouest



Pignon Est




Façade Sud



Façade Nord

Matériaux :

- Maçonnerie : - Longrine béton ht. 0,50m
- Bardage : - Bas bois bouveté + huat bois ajouré + 2 translucides/travée
- Menuiseries : - Métallique bois
- Charpente : - Métallique bois
- Couverture : - Acier anti-condensation RAL 8012 avec faitage ouvert-couvert + 100% panneaux photovoltaïques

N° Client : 2042	Projet : Bâtiment d'engraissement + centrale photovoltaïque		Dessiné par : Marion ARMANDET	
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
	Maitre d'ouvrage : GAEC DES CHARDONNERETS Adresse du projet : Germès Laroche 15600 MAURS			
PLANS DE FACADES			PC5a	Éch: 1:250
			Aurillac, le 15/10/2024	

PC7 - Vue 2




PC6 - Vue 1

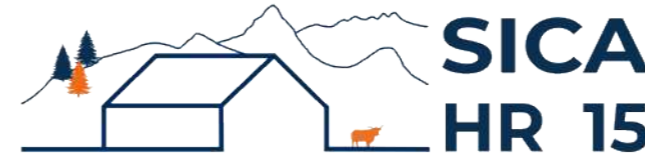
PC6 - Vue 1 Insertion

PC8 - Vue 3



N° Client : 2042	Projet : Bâtiment d'engraissement + centrale photovoltaïque		Dessiné par : Marion ARMANDET	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
	Maitre d'ouvrage : GAEC DES CHARDONNERETS	Adresse du projet : Germès Laroche 15600 MAURS		
	DOCUMENT GRAPHIQUE		PC6-7-8	Éch: sans Aurillac, le 15/10/2024

DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **GAEC DES CHARDONNERETS**

Germès Laroche

15600 MAURS

Localisation
du projet : **Germès Laroche**
15600 MAURS

Bâtiment d'engraissement + centrale photovoltaïque

1- Construction d'une bâtiment d'engraissement pour Broutards

2- Installation d'une centrale photovoltaïque

Constitution du dossier

DET1	Vue au sol aménagement - Éch: 1/200 ^e		
DET2	Coupe de principe - Éch: 1/100 ^e		
DET3	Perspectives 3D		



Conseiller Bâtiment :

Vincent CHARBONNEL

Chambre d'agriculture du Cantal
26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239
15002 AURILLAC Cedex
Téléphone : 04 71 45 55 00



A Aurillac, le 15/10/2024

Dessiné par :

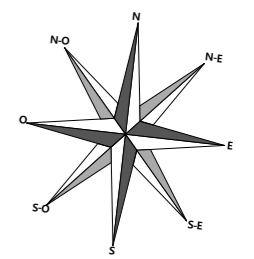
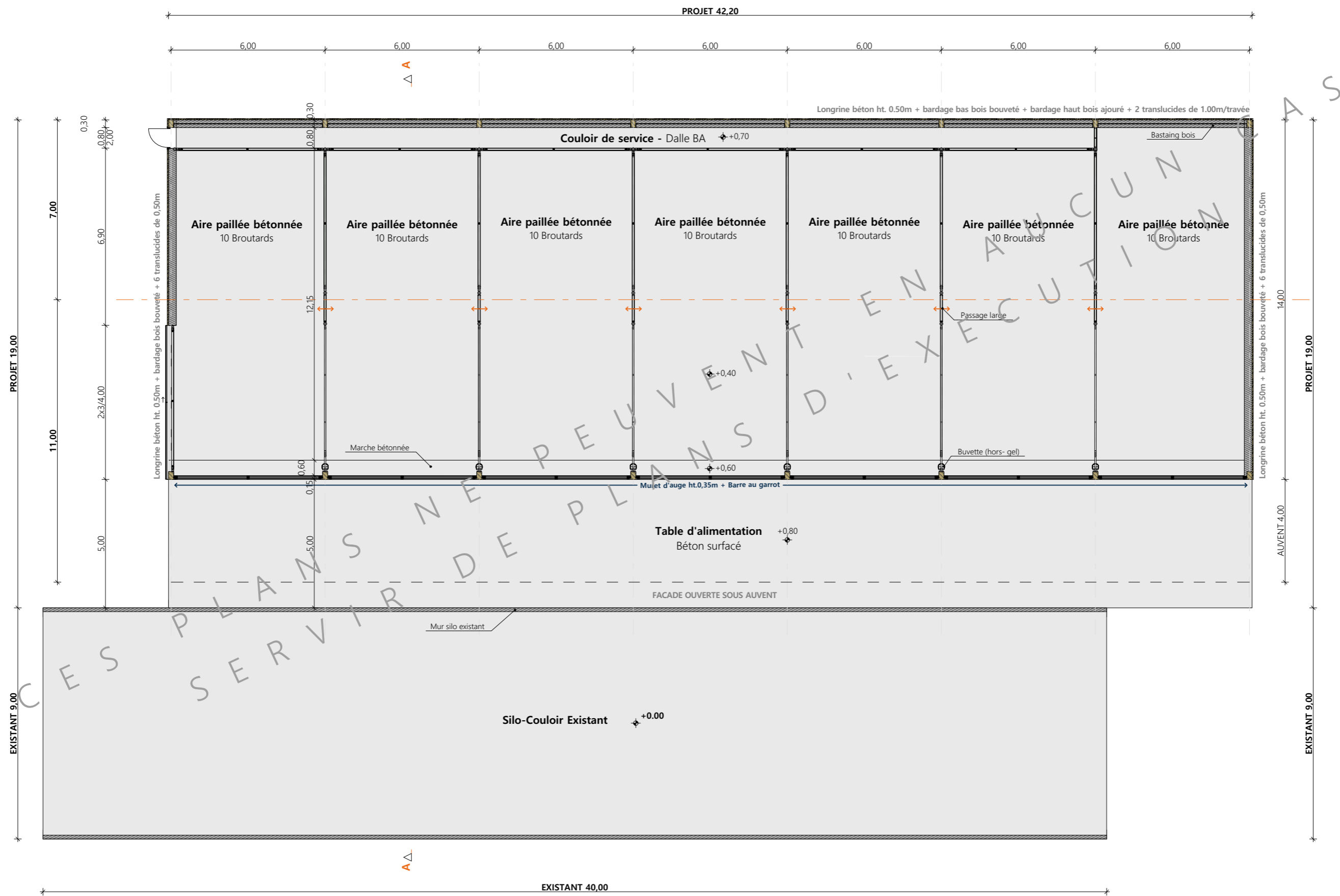
Marion ARMANDET

N° Client :	N° Document :	N° de page :
2042	TECH01	1/4

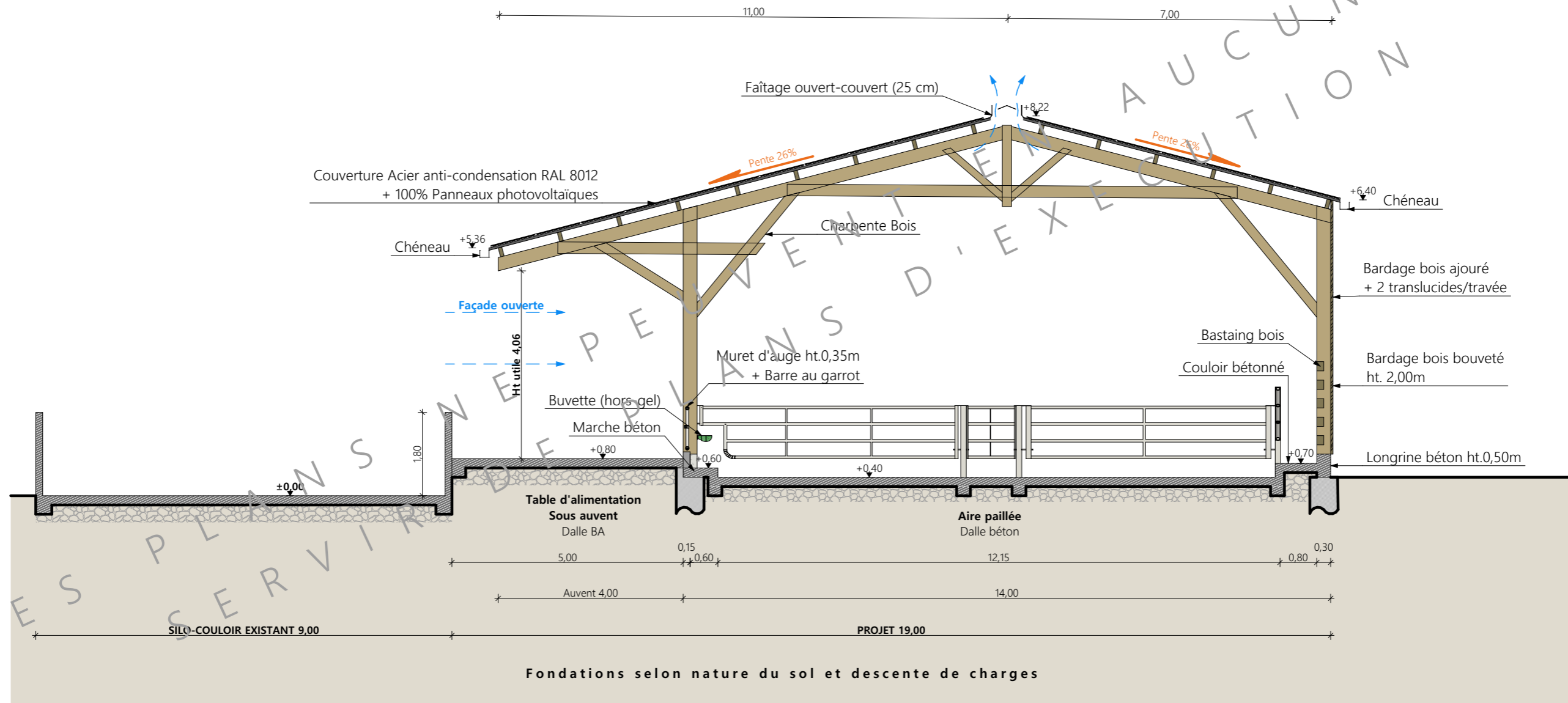
Établissement de plans pour seule DEMANDE DE DOSSIER TECHNIQUE ET CONSEIL et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION. Ils ne sont pas nécessaire pour l'instruction du permis de construire.
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.


-	15/10/2024	M.A.	Dossier initial, première édition.
Ind	Date	Par	Modifications

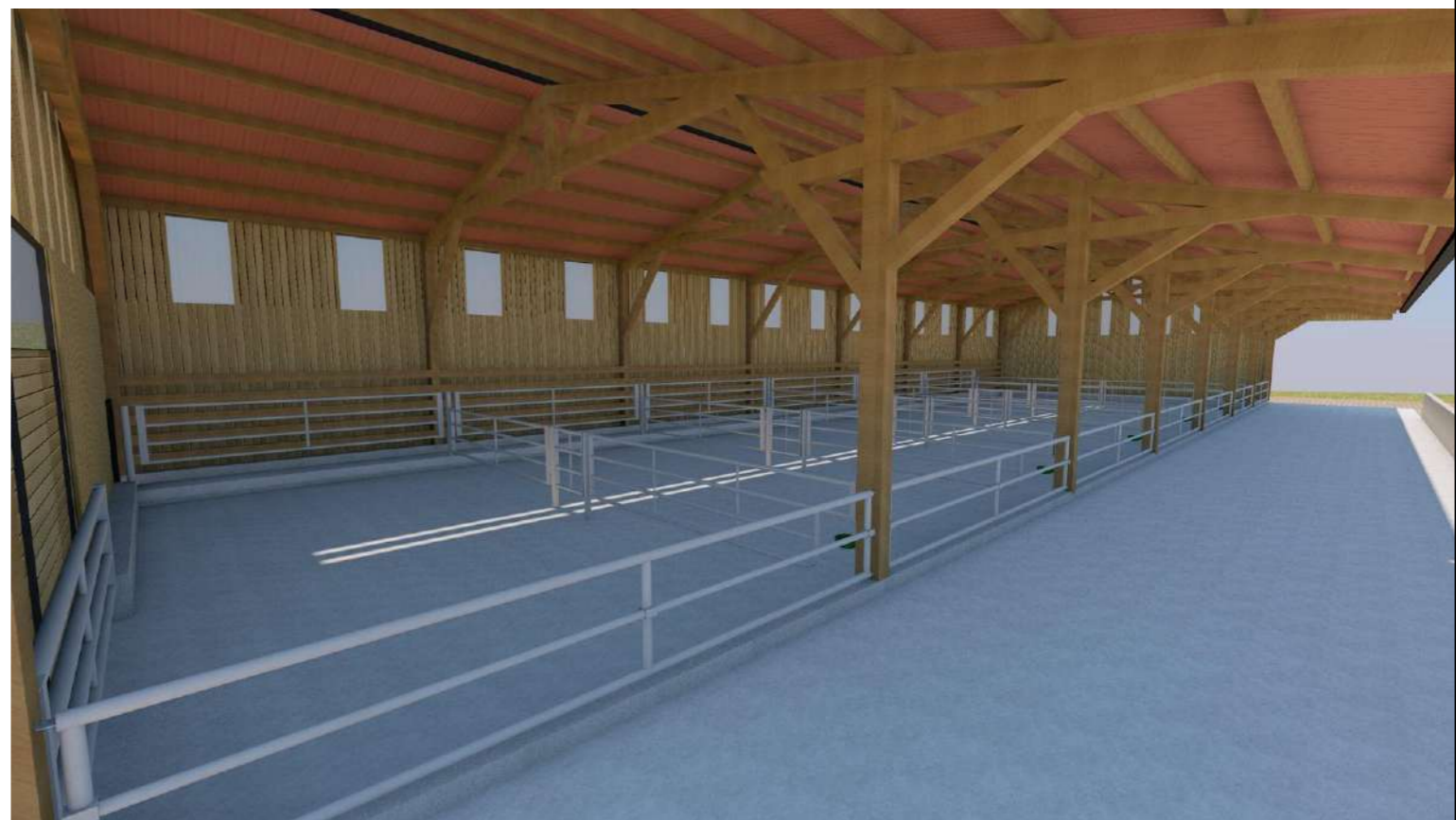



N° Client : 2042	Projet : Bâtiment d'engraissement + centrale photovoltaïque		Dessiné par : Marion ARMANDET	
	DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS			
	Maitre d'ouvrage : GAEC DES CHARDONNERETS		Adresse du projet : Germès Laroche 15600 MAURS	
VUE AU SOL			DET1 Éch: 1:200, 1:150 Aurillac, le 15/10/2024	Maitre d'œuvre: Vincent CHARBONNEL



Coupe de principe AA

N° Client : 2042	Projet : Bâtiment d'engraissement + centrale photovoltaïque		Dessiné par :	
	DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Marion ARMANDET	
	Maitre d'ouvrage : GAEC DES CHARDONNERETS		Adresse du projet : Germès Laroche 15600 MAURS	
COUPE DE PRINCIPE STABULATION			Conseiller Bâtiment :	 CHAMBRE D'AGRICULTURE CANTAL
DET2		Éch: 1:100 ^e		
Aurillac, le 15/10/2024.			Conseiller Bâtiment : Vincent CHARBONNEL	



N° Client : 2042	Projet : Bâtiment d'engraissement + centrale photovoltaïque		Dessiné par :	
	DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Marion ARMANDET	
	Maitre d'ouvrage : GAEC DES CHARDONNERETS	Adresse du projet : Germès Laroche 15600 MAURS		Conseiller Bâtiment :
	PERSPECTIVES		DET3	Éch: sans
		Aurillac, le 15/10/2024		 CHAMBRE D'AGRICULTURE CANTAL